

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
fixant le mandat du secrétaire général de l'Union Benelux

M (2012) 18

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu le Traité portant révision du Traité instituant l'Union économique Benelux signé le 3 février 1958, signé à La Haye le 17 juin 2008, dénommé ci-après 'le Traité',

Vu l'entrée en vigueur du Traité le 1^{er} janvier 2012,

A pris la présente décision :

Article 1er

Monsieur J.P.R.M. van Laarhoven, de nationalité néerlandaise, est nommé secrétaire général de l'Union Benelux pour la période du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2016. Le mandat est renouvelable une seule fois.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le premier janvier 2012.

FAIT à Bruxelles, le 18 décembre 2012.

Le président du Comité de Ministres,



D. REYNDERS